

MUSIC BADGES POLICY

GENERAL

1. Air cadet music training is conducted in accordance with [CATO 14-21](#), Music Training and Education within the Canadian Cadet Organizations.

MUSIC BADGES

2. Music badges for Air Cadets are divided in three categories:

- a. Music Proficiency Level Badges;
- b. Music Summer Course Badges; and
- c. Music Appointment Badges.

MUSIC PROFICIENCY LEVEL BADGES

3. Upon qualifying for a music proficiency level, a music proficiency level badge will be awarded.

MUSIC SUMMER COURSE BADGES

4. Music summer course badges are to be worn by cadets who successfully complete a music summer course.

MUSIC APPOINTMENT BADGES

5. The music appointment badges are to be worn only by cadets holding the position of Pipe Major or Drum Major. There is no music or Sqn training prerequisite for these positions. The appointment of a cadet as Pipe Major or Drum Major is at the discretion of the Sqn CO.

POLITIQUE SUR LES INSIGNES DE MUSIQUE

GÉNÉRALITÉS

1. L'instruction musicale des cadets de l'Air est menée conformément à l'[OAIC 14-21](#), Instruction et formation musicales au sein des Organisations de cadets du Canada.

INSIGNES DE MUSIQUE

2. Les trois catégories d'insignes de musique pour les cadets de l'Air sont:

- a. Insignes de niveau de qualification musicale;
- b. Insignes de cours d'été de musique; et
- c. Insignes de nomination de musique.

INSIGNES DE NIVEAU DE QUALIFICATION MUSICALE

3. Après avoir satisfait aux exigences requises pour l'obtention d'un niveau de qualification musicale, l'insigne de niveau de qualification musicale approprié sera décerné.

INSIGNES DE COURS D'ÉTÉ DE MUSIQUE

4. Les insignes de cours d'été de musique sont portés par les cadets ayant complété avec succès un cours d'été de musique.

INSIGNES DE NOMINATION DE MUSIQUE

5. Les insignes de nomination de musique sont seulement portés par les cadets occupant les postes de cornemuseur-major et de tambour-major. Il n'existe aucune condition d'instruction, musicale ou d'esc, préalable à ces postes. La nomination d'un cadet au poste de cornemuseur-major ou de tambour-major est laissée à la discrétion du cmdt de l'esc.

6. If the Pipe Major or Drum Major is qualified for a music proficiency level badge, he must then wear the music proficiency level badge and the music appointment badge.

7. The music appointment badge is only worn when the cadet is appointed Pipe Major or Drum Major and must be removed when the cadet is no longer filling this position.

AUTHORITY

8. Levels 1, 2 and 3 music proficiency level badges are awarded at the Sqn or during music seminars after evaluation by personnel authorized by the Regional SO Music. They can also be awarded during summer training, when required, by the OIC of a band.

9. Levels 4 and 5 music proficiency badges may only be authorized by the RCMA during the Sqn training year or by the CO of a music school during summer training.

AIR CADET RANK BADGES

10. All Air Cadet musicians are eligible for Sqn promotion in accordance with [CATO 13-02](#).

ILLUSTRATED REFERENCE

11. Illustrated references for music badges can be found at Annex F, Appendix 9.

POSITION ON UNIFORM AND CONDITIONS OF ELIGIBILITY

12. Position on uniform and conditions of eligibility for music badges are detailed in the following appendices of Annex D:

6. Si le cornemuseur-major ou le tambour-major satisfait aux exigences requises pour l'obtention d'un niveau de qualification musicale, ce dernier doit porter l'insigne de niveau de qualification musicale et l'insigne de nomination de musique.

7. L'insigne de nomination de musique n'est porté que pour la durée de la nomination du cadet en tant que cornemuseur-major ou tambour-major et doit être enlevé lorsque le cadet n'occupe plus ce poste.

AUTORITÉ

8. Les insignes de niveau de qualification musicale pour les niveaux 1, 2 et 3 sont décernés à l'esc ou lors des cliniques musicales après évaluation d'un représentant autorisé par l'OEM Musique de la région. Les insignes peuvent aussi être décernés lors de l'instruction d'été, au besoin, par l'officier responsable d'une musique.

9. Les insignes de musique de niveaux 4 et 5 peuvent être autorisés seulement par le CRMC lors de l'année d'instruction d'esc ou par le cmdt d'une école de musique lors de l'instruction d'été.

INSIGNES DE GRADE DES CADETS DE L'AIR

10. Tous les cadets de l'Air musiciens sont éligibles aux promotions à l'esc conformément à l'[OAIC 13-02](#).

RÉFÉRENCES ILLUSTRÉES

11. Des références illustrées des insignes de musique se trouvent à l'annexe F, appendice 9.

POSITION SUR L'UNIFORME ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

12. La position sur l'uniforme et les conditions d'éligibilité pour les insignes de musique se trouvent à l'annexe D, aux appendices suivantes :

Appendix 6: Music Appointment Badges

Appendice 6 : Insignes de nomination de musique

Appendix 8: Music Summer Course Badges

Appendice 8 : Insignes de cours d'été de musique

Appendix 13: Music Proficiency Level Badges

Appendice 13 : Insignes de niveau de qualification musicale